

faire place à des villages, à des villes à des champs cultivés, et ces notes auront une valeur réelle, parceque nos enfants y trouveront avec plaisir les germes des grandes choses qu'il leur sera donné de contempler.

Pour être juste, disons d'abord que le projet tel que conçu et exécuté appartient entièrement à M. Vannier. Pendant plus de sept ans, il l'a nourri, caressé, il en a fait le but presque exclusif de ses études. Ce qu'il lui a coûté de sacrifices et de peines pour le mener à bonne fin ne saurait se concevoir. Mais c'est surtout durant ces trois dernières années qu'il a été le plus constamment absorbé par son œuvre. Recherches, démarches, veilles, travaux, combinaisons de tout genre, rien ne lui coûtait, du moment qu'il espérait avancer d'un pas vers cette forêt, qui, trop souvent hélas ! paraissait s'éloigner de lui, échapper à son regard comme un vain mirage. Certes, si l'énergie et la persévérance donnent le secret du succès, il ne saurait nous rester un doute, sur la fortune réservée à la Colonie Française des cantons du Sud-Est.

Dans l'automne de l'année 1872, M. Vannier visitait pour la première fois le canton de Metgermette, accompagné de M. André Gingras, entrepreneur de bûches de Québec, de M. Fortin, agent des Terres de la Couronne, de M. Edmond Fréchette avocat, et d'un vieux chasseur qui leur servait de guide. Il revint après une course de huit jours, enchanté de son excursion, de la beauté de la forêt et de la qualité du sol. De ce jour, Metgermette dont le nom même était inconnu parmi nous, devint grandement populaire. On eût bien d'abord quelque difficulté à le prononcer comme à l'écrire mais on finit par s'y faire, et le voilà devenu plus familier que ceux de Ware, Linière, Watford et autres qu'aucun intérêt réel n'a encore tirés de l'ombre. Par le fait seul de cette excursion, du rapport qu'il en

faisait, M. Vannier ajoutait une grande importance à cette partie de notre territoire. L'attention publique y était désormais fixée, des sociétés de colonisation ou d'autres spéculateurs, au défaut de M. Vannier, ne tarderaient pas à s'en emparer.

Mais ce fut vers cette époque qu'il obtint du gouvernement Chauveau, une concession *en réserve*, de trois cent vingt mille acres, à son choix, dans les cantons de Metgermette, Watford, Jersey, Risborough, Marlow, Gayhurst et Adstock.

L'expression *en réserve*, demande une explication.

Aux conditions de la concession, M. Vannier ou la société française qu'il représentait ne devait entrer en possession du terrain, qu'année par année, au fur, à mesure qu'il amènerait les deux cents familles promises chaque année, pendant huit années consécutives, — soit, — dans une proportion annuelle d'à peu près quarante mille acres. Aussi longtemps que cette partie de l'engagement serait remplie, aussi longtemps le gouvernement se faisait fort de protéger, de sauvegarder les terres désignées à l'avance pour l'installation entière de la colonie et d'y refuser toute concession ultérieure. Mais advenant le cas où M. Vannier ne pourrait installer le nombre de colons voulu, le gouvernement se trouverait dégagé et pourrait reprendre possession, pour en user à discrétion, de toute la réserve non encore occupée.

M. Vannier avait raison de demander ce privilège, parceque son établissement devait attirer les colons sur les terres disponibles des cantons voisins. Des spéculateurs peu scrupuleux, sachant ou prévoyant que la Colonie Française se développerait dans telle ou telle direction auraient pris les devants pour s'emparer des sites les plus avantageux, des pouvoirs d'eau, des carrières etc., au grand détriment de la com-